

Lettre à nos frères prêtres

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : www.laportelatine.org)

N° 111 - Septembre 2026

A PROPOS DU PAPE (LÉON XIV)

Le Pape Léon XIV vient en France. A notre place très modeste de simples fidèles français, de simples prêtres français, et avec tous les autres, nous lui souhaitons chaleureusement la bienvenue en notre pays.

Cette visite apostolique est une occasion privilégiée de redire notre position catholique à propos du Souverain Pontife, à partir de l'enseignement dogmatique de la Constitution *Pastor æternus* du premier concile du Vatican, qui rappelait les enseignements de la foi à propos du Siècle de Pierre.

Nous confessons sans hésitation : « Le Saint-Siège apostolique et le Pontife romain possèdent la primauté sur toute la terre ; le Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, le chef des Apôtres et le vrai vicaire du Christ, la tête de toute l'Église, le père et le docteur de tous les chrétiens ; à lui, dans la personne du bienheureux Pierre, a été confié par Notre Seigneur Jésus-Christ plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner toute l'Église ».

Et encore : « L'Église romaine possède sur toutes les autres, par disposition du Seigneur, une primauté de pouvoir ordinaire. Ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat. Les pasteurs de tout rang et de tout rite et les fidèles, chacun séparément ou tous ensemble, sont tenus au devoir de subordination hiérarchique et de vraie obéissance, non seulement dans les questions qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui touchent à la discipline et au gouvernement de l'Église répandue dans le monde entier. Ainsi, en gardant l'unité de communion et de profession de foi avec le Pontife romain, l'Église est un seul troupeau sous un seul pasteur ».

Nous n'omettons cependant pas ce qu'enseigne aussi le premier concile du Vatican : « Le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître, sous sa révélation, une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi ».

Ce qui implique que lorsque sont proclamés dans l'Église des enseignements en contradiction avec « la révélation transmise par les Apôtres », il est nécessaire de s'en écarter. C'est ce qu'affirme saint Paul avec force : « Si nous-même, ou si un ange du Ciel vous annonçait un Évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ! » (Ga 1, 8-9).

Saint Vincent de Lérins, dans son *Commonitorium*, nous donne la règle pratique qui découle de ce que dit saint Paul (et qui est repris dans *Pastor æternus*) : « Si quelque contagion nouvelle s'efforce d'empoisonner, non plus seulement une petite partie de l'Église, mais l'Église tout entière à la fois ? Le grand souci du chrétien catholique sera de s'attacher à l'antiquité, qui, évidemment, ne peut plus être séduite par aucune nouveauté mensongère ».

Abbé Gonzague Peignot +

Éditorial

p. 1 – A propos du Pape
(Léon XIV)

p. 2 – « Marie et le sacerdoce »,
par le révérend Père
Joseph Le Rohellec

p. 4 – Moisson de livres

MARIE ET LE SACERDOCE

Joseph Le Rohellec (1883-1930) est un prêtre catholique français, religieux de la Congrégation du Saint-Esprit (Spiritains). Originaire du Morbihan en Bretagne, il est d'abord élève au Séminaire français de Rome (Via Santa Chiara), où il obtient un doctorat en théologie et en philosophie. Il passe ensuite une licence ès lettres à l'Institut catholique de Paris. Il revient enfin au Séminaire français de Rome, où il va demeurer presque jusqu'à sa mort, en tant que « répétiteur » de philosophie et de théologie (les cours magistraux étaient donnés à l'Université Grégorienne, mais les professeurs du Séminaire aidaient les élèves à les comprendre et à les assimiler). Penseur thomiste, reconnu pour ses travaux sur la Vierge Marie, le Père Le Rohellec a participé activement aux congrès mariaux bretons (comme celui du Folgoët en 1913). C'est vers 1925 qu'il a publié le texte suivant, manifestant l'action de la bienheureuse Vierge Marie dans une vie sacerdotale (N.B. : les intertitres sont de notre fait).

C'est à bon droit que Marie est appelée *Reine du clergé* et *Mère du sacerdoce*. Ces titres lui conviennent en toute vérité, et dans le sens de la plus rigoureuse théologie.

Non seulement elle nous a donné celui qui est en fait le Souverain Prêtre de la Nouvelle Alliance ; mais elle nous l'a donné *dans sa qualité même* de prêtre. Dieu l'a appelée à coopérer à l'ordination sacerdotale du Christ Jésus, dont toutes les ordinations dans l'Église, jusqu'à la fin des siècles, ne sont que des dépendances et des participations.

L'unique sacerdoce du Christ

Au témoignage de saint Paul, Jésus est le seul véritable Pontife, le seul qui soit *substantiellement* prêtre par un caractère identifié avec sa nature, le seul qui ait offert à Dieu un sacrifice digne de son infinie majesté. Le sacerdoce légal, perpétué dans le peuple juif par la descendance d'Aaron, n'était qu'une ombre du sacerdoce du Christ. C'est au Christ seul que le Père a dit : « Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech ».

En lui, nous avons un Pontife saint, innocent, immaculé, séparé des pécheurs, élevé au-dessus des cieux, toujours vivant pour intercéder pour nous devant le trône de Dieu. Le Christ Jésus n'a pas eu de prédécesseur dans son sacerdoce ; avant lui, il n'y avait que figure et symbole. S'il est appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech, ce n'est pas qu'il tienne son pouvoir de ce mystérieux roi de Salem auquel la tribu d'Aaron paya la dîme en la personne d'Abraham ; mais l'Écriture lui donne ce titre pour signifier son indépendance à l'égard du sacerdoce lévitique et la suprême excellence de sa dignité.

Le Christ Jésus n'a pas de successeur de son sacerdoce, car il demeure éternellement, et il a consommé le sacrifice unique, auquel rien ne peut s'ajouter. Les prêtres de la Nouvelle Alliance ont un sacerdoce véritable, mais leur ordre est tout ministériel, il n'est qu'une dérivation de l'ordination divine qui a fait prêtre pour l'éternité Notre Seigneur Jésus-Christ. Le sacrifice qu'ils offrent n'est que l'oblation renouvelée de l'unique sacrifice consommé sur le Calvaire. S'ils remettent les péchés, c'est au nom du Christ et comme délégués de l'Église, Corps mystique du Christ.

Le Christ est devenu prêtre par son Incarnation

Comment Notre Seigneur Jésus-Christ a-t-il été constitué prêtre ? Le propre du prêtre, dit saint Thomas, est d'être un médiateur entre Dieu et les hommes. Pris entre les hommes, il est investi du pouvoir de transmettre aux hommes les dons de Dieu, et il est accrédité auprès de Dieu pour lui présenter les prières, les satisfactions et les actions de grâces au nom de ses frères. Il faut donc que, d'une part, il tienne à la divinité, qu'il soit mandaté par elle, et que, d'autre part, il soit le représentant attitré de la famille humaine.

Le Christ est le Médiateur parfait, puisqu'il est à la fois Dieu et homme. Ce qui fonde à un titre éminent sa médiation, c'est qu'il plonge ses racines dans les profondeurs de la vie divine, car la personne

du Christ est la personne même du Verbe ; et, par son humanité, il appartient à notre race, en tout assimilé à ses frères, hormis le péché.

Le Fils de Dieu n'était pas prêtre et médiateur avant l'Incarnation ; le sacerdoce ne pouvait lui convenir selon sa nature divine. Sans doute, puisqu'il n'y a dans le Christ qu'une seule personne, celle du Verbe éternel, c'est à elle que convient l'attribution du sacerdoce ; mais le Fils de Dieu avait besoin de revêtir la nature humaine pour devenir Médiateur et Pontife. « Le Christ, dit saint Thomas, n'est pas prêtre en tant que Dieu, mais en tant qu'homme ; cependant, c'est une même personne qui est à la fois prêtre et Dieu » (*Somme de théologie*, III, q. 22, a. 3, ad 1). Le Christ est prêtre dans la chair et par la chair. C'est en se faisant homme que le Fils du Père est devenu le Souverain Pontife de la Loi nouvelle.

Jésus a donc été constitué prêtre par son Incarnation. L'onction qui l'a fait Christ et Pontife est l'onction divine de l'union hypostatique. *Christ* signifie l'Oint du Seigneur. Il n'a pas été oint d'une huile matérielle comme Aaron et les pontifes de l'Ancienne Loi, mais d'une huile excellente entre toutes ; il a été oint d'un chrême incréé ; il a été oint "de divinité et du Saint-Esprit".

C'est en Marie que le Verbe divin s'est incarné

1) Puisque Notre-Seigneur est devenu prêtre par l'acte même de l'Incarnation, il faut dire que son ordination sacerdotale a été célébrée dans le sein très pur de la Vierge Marie. Il fallait à cette célébration un temple saint, dont aucune ombre ne ternît la splendeur, enrichi des bijoux les plus précieux. Marie fut le sanctuaire virginal, amoureusement préparé par l'opération du Saint-Esprit, où s'accomplit le rite ineffable du sacre de Jésus comme Pontife suprême.

Marie fut le sanctuaire vivant de l'ordination sacerdotale du Christ

2) Marie fut donc le sanctuaire béni où fut célébrée la première ordination sacerdotale dont toutes les autres ne sont que des participations. Mais elle ne fut pas un temple inerte, comme un ciboire de métal précieux ou comme une église bâtie avec des pierres matérielles. Elle fut un sanctuaire vivant, qui *coopéra librement à la sublime cérémonie*. Dieu a voulu que Marie concourût par sa charité à donner au monde un Médiateur. En recevant le message angélique, elle vit, dans une lumière prophétique, par quel sacrifice devait être rachetée l'humanité coupable. Elle vit la perpétuité de ce sacrifice dans l'Eucharistie jusqu'à la fin des temps. Elle aperçut toute la suite des prêtres de la Nouvelle Alliance, dont le sacerdoce devait prendre sa source dans le sacerdoce principal de son Fils. Tout cela était, pour ainsi dire, suspendu à sa miséricordieuse acceptation ; c'était tout cela qu'elle voulut en s'associant au vouloir divin.

L'ordination du Christ ne s'accomplit que lorsque Marie eut donné son consentement ; c'est seulement quand elle eut prononcé son *Fiat* que l'onction divine se répandit sur la nature humaine pour l'unir hypostatiquement à la personne du Fils unique du Père. C'est ainsi que le sacerdoce du Christ dépend d'elle. Et, par conséquent, il est vrai que le sacerdoce catholique, dérivé tout entier de celui du Christ, trouve son origine dans le *Fiat* de la Mère de Dieu.

La bienheureuse Vierge Marie a fourni le sujet de cette ordination

3) Bien plus, c'est la Vierge qui a fourni le *sujet de l'ordination*. C'est d'elle que le Verbe a pris cette humanité sur laquelle s'est écoulée, pour la pénétrer substantiellement, l'huile de la divinité. L'homme-Dieu est prêtre selon la chair, et cette chair très sainte, il l'a reçue de Marie. Marie est la terre vierge d'où a germé la fleur de la race humaine. D'autres mères peuvent se réjouir d'avoir donné des prêtres à l'Église, mais ces fils, elles ne les ont pas engendrés prêtres ; le caractère sacerdotal est venu se joindre après coup, d'une manière adventice, à la nature qu'ils tiennent de leurs mères. Au contraire, la Vierge Marie n'est pas la mère d'un fils qui sera fait prêtre, indépendamment d'elle, après sa naissance : elle engendre Jésus dans sa qualité même de prêtre. Le caractère sacerdotal est inséparable de la nature humaine que Jésus a prise de Marie. Il est prêtre de par sa conception dans le sein de sa Mère.

Dieu aurait pu tirer du néant l'humanité du Verbe incarné ; mais il a voulu qu'il reçût d'une femme son organisme humain, et que son cœur de chair fût formé sous l'influence du cœur d'une mère.

« Il nous fallait, dit saint Paul, un pontife qui pût compatir à nos infirmités » (He 4, 15). Or c'est de Marie que le prêtre Jésus a reçu son cœur compatissant, pitoyable à nos souffrances, secourable à nos misères. « Elle lui donne, d'une certaine manière, dit Mgr Gay, cette compassion, cette sensibilité, cette tendresse qui tiennent à notre nature, qui sont l'une de ses perfections, elle lui donne tous ses charmes humains » (*Élévations*, treizième élévation).

La bienheureuse Vierge Marie a fourni la victime du sacrifice

4) « Tout grand prêtre, dit saint Paul, a pour office d'offrir des oblations et des sacrifices. Il faut donc qu'il ait de quoi offrir » (He 8, 3). Or, c'est à la Vierge Marie que le prêtre Jésus a emprunté de quoi offrir son sacrifice. La seule Hostie capable de satisfaire à la justice divine, c'est Jésus dans sa sainte humanité, avec ce corps et ce sang qu'il a pris dans les chastes flancs de Marie. Dans le Christ, le prêtre et la victime s'identifient. C'est Marie qui a fourni le sujet de l'ordination ; c'est elle encore qui fournit la victime de l'holocauste.

Saint Jean Eudes a exprimé magnifiquement cette vérité dans son ouvrage sur *Le Cœur admirable de la très sacrée Mère de Dieu* (livre II, chapitre 4). « Le cœur de cette glorieuse Marie a contribué à l'œuvre de notre rédemption parce que Jésus, qui est tout ensemble et l'hostie qui a été sacrifiée pour notre salut, et le prêtre qui l'a immolée, est le fruit du cœur de cette bienheureuse Vierge ».

Marie fut l'autel où notre Pontife commença d'accomplir l'acte principal de son sacerdoce, le sacrifice. Dès l'instant de l'Incarnation, il s'offre à son Père comme Victime pour les péchés. En entrant dans le monde, le Christ dit : « Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande, et tu m'as formé un corps. Tu n'as agréé ni sacrifices ni holocaustes pour les péchés. Alors j'ai dit : Me voici (car c'est de moi qu'il est parlé dans le rouleau du Livre), me voici venu, ô Dieu, pour faire ta volonté » (He 10, 5-8).

C'est cette même Hostie, fournie par la Vierge, qui est offerte au Cénacle et sur la Croix, dans l'acte suprême de l'immolation, et dont l'oblation est chaque jour renouvelée sur nos autels par le ministère des prêtres. Voilà pourquoi les saints Pères acclamaient Marie comme *la tige glorieuse qui porta notre Eucharistie*. Voilà pourquoi l'Église nous fait chanter que l'hostie eucharistique nous est donnée par Marie : *Ave verum corpus natum de Maria Virgine*, « Salut, ô corps véritable, né de la Vierge Marie ».

C'est par sa coopération à l'ordination sacerdotale de Jésus que Marie a mérité de devenir la distributrice de toutes les grâces que le Souverain Prêtre a acquises par l'acte essentiel de son sacerdoce, le sacrifice de la croix.

Marie a donc un lien étroit avec notre sacerdoce ministériel

On voit par quels liens étroits le prêtre est relié à Marie. Puisqu'elle fut le sanctuaire où se célébra l'ordination du grand Pontife, source de tout le sacerdoce, puisque Dieu a fait dépendre de son consentement ce sacrifice ineffable, puisqu'enfin elle a fourni le sujet de l'ordination et l'hostie sainte du sacrifice, il faut dire que le sacerdoce catholique est dans la dépendance de Marie, qu'il tient son origine de Marie et que, par conséquent, elle est justement appelée *la Mère du sacerdoce* et *la Reine du clergé*.

Si Marie est dispensatrice de toutes les grâces, comment ne se réserverait-elle pas la grâce de choix de la vocation sacerdotale ? Toute participation au sacerdoce de Notre-Seigneur est œuvre mariale.

S'il veut se conformer au plan divin et rendre fécond pour les âmes le pouvoir qu'il a reçu, le prêtre doit recourir à Marie, rendre son sacerdoce dépendant de Marie. La dévotion à la sainte Vierge ne doit pas seulement être un épisode dans l'œuvre de sa sanctification : elle doit être la forme même de sa vie spirituelle. C'est alors seulement qu'il sera prêtre selon l'esprit de Notre Seigneur Jésus-Christ. Que les âmes pieuses prient instamment la Mère du sacerdoce de répandre en abondance les grâces de vocation sur les générations nouvelles : qu'elle suscite des prêtres fervents, fermes dans la doctrine de la foi, dévorés du zèle de la charité, prêts à s'offrir chaque jour en holocauste, en union avec le Christ, victime

eucharistique. Que dans chaque jeune clerc, elle prépare avec un soin maternel le sujet de l'ordination, comme elle le fit pour le Christ Jésus !

Marie a aussi un lien étroit avec le sacerdoce des fidèles

Les simples fidèles participent d'une certaine manière au sacerdoce de Jésus-Christ. Par le baptême, ils ont reçu un épanchement de l'onction du Christ : ils ont été faits rois et sacrificateurs pour offrir à Dieu des victimes spirituelles de louange, d'amour et de renoncement. Les fidèles, suivant la parole de saint Pierre, constituent, en vertu de la grâce baptismale, un *sacerdoce royal*, qui participe à l'oblation du sacrifice eucharistique. C'est, en effet, l'Église tout entière qui offre à Dieu l'hostie rédemptrice par les mains du prêtre, et toutes les âmes fidèles ont leur part active à cette offrande en tant que membres de l'Église, dans la mesure même de leur ferveur et de leur union avec la divine Épouse du Christ.

C'est de Marie que prend son origine ce sacerdoce royal de tous les chrétiens, car il dépend, lui aussi, de l'ordination sacerdotale du Sauveur Jésus, à laquelle la Vierge Marie a coopéré de toute l'ardeur de sa charité.

Marie n'est pas prêtre... mais elle distribue les grâces sacerdotales

Bien que le nom de *Vierge sacerdotale*, de *Vierge prêtre*, soit fréquemment appliqué à Marie par l'Antiquité chrétienne, la Vierge n'est pas prêtre au sens strict du terme. Elle n'est pas prêtre par un sacerdoce essentiel qui n'appartient qu'à Notre Seigneur Jésus-Christ. Elle n'est pas prêtre selon le sacerdoce sacramentel des ministres de la Nouvelle Alliance. Mais comme médiatrice universelle, subordonnée à l'unique Médiateur et associée à son œuvre de sanctification, elle confère aux âmes, selon un autre mode, toutes les grâces à la production desquelles est ordonné le ministère des prêtres. Le prêtre seul administre les sacrements, mais les grâces des sacrements passent elles-mêmes par les mains de Marie.

Médiation privilégiée de la Vierge, en subordination au Christ

C'est pourquoi, si l'Église mérite d'être appelée "sacerdotale" et "corédemptrice", *conredemptrix et consacerdos*, « ces deux attributs, entre tous les membres de l'Église, conviennent d'une manière éminente à la Vierge Marie, plus unie que tous au Chef du sacerdoce, plus étroitement associée de cœur et de fait à son acte sacerdotal et, plus que nul autre, propriétaire de la divine hostie. C'est le fondement de la médiation privilégiée de la Vierge Mère, en subordination à la médiation unique de son Fils. C'est ce qui fait d'elle, sous l'autorité principale du Christ, une cause universelle dans l'ordre de la propitiation et de l'impétration en faveur de tout ce que souille la tache héréditaire. A la base se trouve sans doute l'union du Fils et de la Mère, mais aussi l'unité de la Croix et de l'Eucharistie : de la Croix, qui nous a enrichis d'un trésor, et de l'Eucharistie qui, entre nos mains, l'exploite ; de la Croix, qui nous a valu le Christ ressuscité et glorieux, et de l'Eucharistie, qui aujourd'hui nous le communique ; de la Croix rédemptrice et régénératrice, et de l'Eucharistie, offerte sur nos autels pour nous appliquer le prix du rachat, et reçue pour nous appliquer le principe de notre régénération ; de l'Eucharistie, en un mot, qui fut entre les mains de toute l'Église, le seul moyen par où elle put nous appliquer (mais combien plus excellemment que tout autre) le bienfait et les fruits de la Croix... » (Maurice de la Taille, *Esquisse du mystère de la foi*, Beauchesne, 1924, pp. 47-48).

La bienheureuse Vierge Marie est la Mère du sacerdoce

Ainsi, bien qu'elle ne soit pas prêtre par le sacrement de l'ordre, la Vierge Marie a été remplie éminemment, dit saint Antonin, de tout ce qu'il confère de dignité et de grâce. Elle mérite d'être invoquée comme *la Mère du sacerdoce*, parce que Dieu a voulu, par un dessein de sa bonté, qu'elle coopérât d'une manière instrumentale, mais très intime, à l'ordination du Christ Jésus, le Chef unique du sacerdoce catholique. ■

MOISSON DE LIVRES

En cette rentrée, nous proposons la lecture de quelques ouvrages qui pourront nourrir notre réflexion, voire notre prière, durant l'année 2026-2027 qui s'ouvre.

Les splendeurs de Marie corédemptrice

En mai 2025, à Paris, s'est tenu un colloque (prévu et préparé, évidemment, de longue date) sur la corédemption de Marie. Il a réuni divers spécialistes qui, comme il est de coutume en ce genre de réunion, ont traité chacun d'un aspect du thème général, sans prétendre, évidemment, l'épuiser (ce qui, d'ailleurs, laisse la place à d'autres colloques postérieurs, comme le veut l'usage universitaire).

C'est ainsi qu'ont été présentés, par exemple, « La doctrine de la corédemption dans l'École française de spiritualité », « La question mariale lors du concile Vatican II », « La corédemption et le dogme de la Maternité divine », « La corédemption et le dogme de l'Immaculée Conception », « La corédemption et le dogme de la virginité perpétuelle », « La corédemption et le dogme de l'Assomption », etc.

Pour servir de respiration entre ces exposés forcément un peu austères, les organisateurs avaient choisi d'organiser ce qu'ils appellent des « introductions picturales », c'est-à-dire la présentation d'un tableau représentant la sainte Vierge, en lien avec le thème du colloque : par exemple, *L'annonciation* de Van Eyck, ou encore *Le triptyque du Buisson ardent* de Nicolas Froment. Cette heureuse initiative a certainement permis à la doctrine exposée de pénétrer plus profondément les esprits et de dilater les cœurs.

Le colloque était rehaussé par la présence de Mgr Athanasius Schneider, évêque auxiliaire d'Astana, qui a traité de « Marie corédemptrice comme destructrice des hérésies », en s'appuyant largement sur les Pères de l'Église et les grands auteurs spirituels.

Marie corédemptrice, Mère, Médiatrice et Avocate

Guy Barrey, ancien journaliste au *Figaro*, déjà auteur de plusieurs ouvrages sur la sainte Vierge, nous propose un livre qui résonne avec le colloque venant juste d'être présenté. Mais son propos est plus méthodique, plus systématique. Ce livre, lui aussi, avait été préparé longuement avant sa parution.

L'auteur suit le développement de la dévotion mariale dans le temps comme dans la théologie. Ses deux premiers chapitres sont éloquentes, à cet égard. Le premier présente « Marie dans les Évangiles » ; le deuxième rappelle « les quatre dogmes mariaux », à savoir la Maternité divine, la virginité perpétuelle, l'Immaculée Conception et l'Assomption.

Et c'est en s'appuyant sur le donné révélé explicité par la Tradition, par le Magistère, par les auteurs et par le sens commun des fidèles, qu'il montre clairement que la doctrine de la corédemption correspond à une certitude bien ancrée dans l'Église. Le chapitre neuvième, par exemple, et c'est bienvenu, reprend toutes les affirmations des Souverains Pontifes en faveur de cette vérité.

Guy Barrey, toutefois, ne se limite pas à la corédemption, mais il aborde également, en filigrane bien sûr, mais aussi dans des chapitres spécifiques, Marie comme Médiatrice et Marie comme Avocate des hommes auprès de Dieu.

L'ouvrage s'achève, à la fois matériellement et spirituellement, par quatre pages de belles prières traditionnelles à la bienheureuse Vierge Marie : toute théologie, en effet, doit se convertir en contemplation, laquelle doit s'achever en louange.

Quand la mer se retire

Jean-Pierre Maugendre, ancien président du Mouvement de la Jeunesse Catholique de France (MJCF), actuel Directeur général de *Renaissance catholique*, une association de laïcs engagés dans la promotion du règne social du Christ, nous propose, sous le titre *Quand la mer se retire*, la reprise d'une vingtaine d'années de ses éditoriaux : de 2005, année de l'élection de Benoît XVI jusqu'à 2023, l'année qui suivit la mort du pape émérite (lequel avait quitté ce monde au dernier jour de 2022).

Il s'agit d'une réflexion premièrement religieuse, mais néanmoins culturelle, ou « politique » si l'on veut, qui examine la situation de l'Église, de la France et du monde à la lumière de la foi catholique et de la loi naturelle. On pourrait imaginer un ensemble très disparate, et tellement lié à l'actualité immédiate que les textes n'auraient plus de portée pour nous. Mais ce n'est pas le cas : ce livre offre, au contraire, une véritable cohérence, et ses textes successifs, même s'ils suivent une trame strictement chronologique, se révèlent d'une grande actualité.

Tout simplement parce que l'auteur a constamment le souci de ne pas rester à l'écume des choses, mais au contraire d'appréhender les causes profondes et véritables des événements, en les situant, en particulier, dans l'histoire longue, et en les passant au crible de la doctrine catholique.

L'accélération du temps, une des caractéristiques du monde moderne, fait que les événements évoqués pourraient, au premier abord, nous sembler lointains, quand nous ne les avons pas purement et simplement oubliés. Et pourtant, ils constituent la trame de notre vie d'aujourd'hui, ils nous façonnent et nous orientent sans que nous n'en ayons pleinement conscience. C'est à ce titre que la « relecture » de ce passé pourtant récent, proposée par Jean-Pierre Maugendre, est utile et salutaire.

L'obéissance en question

Le même auteur publie, sous le titre *L'obéissance en question*, un bref opuscule sur une réalité d'une grande importance : quand sommes-nous tenus, dans la société civile aussi bien que dans la société ecclésiastique, d'obéir à nos supérieurs ? Et quand sommes-nous autorisés, voire obligés, à refuser l'obéissance ?

C'est une question éternelle, vieille comme le monde. On pense, bien sûr, à Antigone, qui refuse d'obéir à des lois simplement humaines, pour rester fidèle à des lois supérieures, divines. Mais il est toujours intéressant de reprendre à nouveaux frais cette question, à laquelle tout homme, en fait, est obligé de se confronter à un moment quelconque de sa vie. Car l'autorité qui nous guide est forcément humaine, tristement humaine, simplement humaine. Et cette autorité peut, à certains moments, nous commander d'accomplir des actes contestables, suspects, dangereux, troublants, immoraux, inhumains, inacceptables.

Comme on le dit, « la discipline est la force principale des armées ». Néanmoins, même le *Code de la défense* affirme clairement : « Les militaires doivent obéissance aux ordres de leurs supérieurs et sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées. Toutefois, il ne peut leur être ordonné et ils ne peuvent accomplir des actes qui sont contraires aux lois, aux coutumes de la guerre et aux conventions internationales. (...) Le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal ou contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et aux conventions internationales en vigueur pour la France ». Ce qui veut dire que, même dans l'armée, alors que pour cette structure l'obéissance est un devoir strict, le soldat devant exécuter les ordres de ses supérieurs sans hésitation afin de garantir l'efficacité et la cohésion de la mission, cette obéissance ne peut jamais être inconditionnelle : il est des cas où le militaire peut être amené à refuser d'obéir, et ceci très légitimement. Et c'est le cas aussi en dehors de l'armée, y compris au sein de l'Église.

Merry del Val : un cardinal pour hier et aujourd'hui

Roberto de Mattei, historien de l'Église ayant notamment publié sur Pie IX, le Ralliement de Léon XIII, le concile Vatican II, nous propose aujourd'hui la biographie de ce qu'on appelait autrefois un « prince de l'Église », à savoir le cardinal Raphaël Merry del Val, dont le titre le plus connu est d'avoir été le Secrétaire d'État du Pape Pie X durant tout son pontificat.

Cette responsabilité éminente est, dans les faits, la conséquence d'une suite d'événements « improbables », comme on dirait aujourd'hui. En effet, en 1903, à la mort du Pape Léon XIII, Mgr Merry del Val, âgé de 38 ans, occupait une fonction certes honorable, mais cependant encore modeste : il présidait l'Académie des Nobles ecclésiastiques, rebaptisée aujourd'hui Académie pontificale ecclésiastique, où sont formés les membres du corps diplomatique du Saint-Siège (les futurs nonces).

Mais, durant l'agonie du Pape, le secrétaire du Sacré Collège et, à ce titre, secrétaire du futur conclave, Mgr Volpini, mourait lui-même subitement. Or les cardinaux, à propos de son remplacement, se divisèrent de façon irrémédiable entre deux candidats, Mgr Della Chiesa (futur Pape Benoît XV) et Mgr Gasparri (futur Secrétaire d'État de Benoît XV et de Pie XI). On proposa donc le nom de Mgr Merry del Val comme candidat de transaction, et c'est ainsi que celui-ci devint secrétaire du conclave qui éleva au Pontificat suprême le cardinal Sarto (lui-même, d'ailleurs, candidat de transaction).

Pie X, ayant apprécié le caractère de Merry del Val, lui confia, contre toute attente (il aurait fallu un homme plus expérimenté et plus « gradé »), la charge de Secrétaire d'État, et la lui maintint.

Toutefois, de Mattei ne s'arrête pas seulement à cet épisode de la Secrétairerie d'État, qui ne dura que onze ans (même s'il fut essentiel dans la vie de Merry del Val), mais il suit les 65 ans de la vie de son héros, à savoir ses origines, sa formation, sa carrière jusqu'en 1903, mais également sa carrière après la mort de saint Pie X. Par exemple, il eut l'occasion de participer, même si ce fut marginalement (les cardinaux ne furent pas partie prenante dans les négociations), aux Accords du Latran signés en 1929, par lesquels le Siège apostolique et le gouvernement italien mettaient fin à la « Question romaine » pendante depuis soixante ans, grâce à la reconnaissance de la souveraineté du Pape sur l'État du Vatican.

Mais, au-delà de cette brillante carrière ecclésiastique, Roberto de Mattei nous fait connaître un homme, une personnalité. Il ne s'agit pas seulement de ce qu'on pourrait appeler une biographie « politique », dans laquelle on ne s'intéresse qu'à l'action publique du héros. C'est bel et bien Raphaël Merry del Val, dans sa vie intime comme dans sa vie publique, que l'historien nous permet de découvrir. Même si, dans les ultimes pages du livre, il souligne l'extrême réserve du cardinal, fruit de son humilité (Merry del Val a, d'ailleurs, rédigé de très belles « Litanies de l'humilité »).

Et, à travers cette biographie, même si ce n'est pas à proprement parler une « hagiographie » (la biographie d'un saint en tant que saint), on peut découvrir, au moins un peu, l'homme de Dieu que fut le cardinal Merry del Val. A ce sujet, l'un des arguments les plus solides en faveur de la sainteté du cardinal tient à la confiance que lui manifesta et que lui maintint un saint incontestable, le Pape Pie X.

C'est ce qu'a souligné l'abbé Victor-Alain Berto, dans un bel article sur Merry del Val que rappelle et cite Roberto de Mattei. Pour l'abbé Berto, la sainteté du cardinal « a tenu principalement à son héroïcité dans sa fonction de Secrétaire d'État ». Et il ajoutait (faisant allusion à deux discours, l'un du cardinal Pacelli en 1931, l'autre de Pie XII en 1951) : « Que le cardinal Merry del Val avait toute la confiance de Pie X, c'est une évidence que nul historien n'obscurcira jamais ; qu'il en ait été digne, et qu'il en soit toujours demeuré digne, c'est le solennel témoignage de Pie XII ».

Les splendeurs de Marie corédemptrice, Via Romana, 2026, 264 pages, 24 euros.

Guy Barrey, *Marie corédemptrice – Mère, Médiatrice et Avocate*, Via Romana, 2026, 236 pages, 24 euros.

Jean-Pierre Maugendre, *Quand la mer se retire*, Contretemps, 2024, 630 pages, 24, 90 euros.

Jean-Pierre Maugendre, *L'obéissance en question*, Via Romana, 2025, 80 pages, 9 euros.

Roberto de Mattei, *Merry del Val – Un cardinal pour hier et pour aujourd'hui*, Contretemps, 2026, 444 pages, 22 euros.

Livres disponibles (avec de nombreux autres ouvrages intéressants) à la librairie en ligne « <https://www.chire.fr> ».

Lettre à nos frères prêtres

Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; **Abonnement annuel (quatre numéros) : 10 € – pour les prêtres : 5 €**

Prénom : Nom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :

- ☐ Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 10 €
☐ Je parraine prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : lettreaanosfrerespretres@gmail.com

Consulter les anciens numéros : <https://laportelatine.org/publications/lettre-a-nos-freres-pretres>